

Conclusion.

19. Nous devons donc conclure, avec saint Thomas, que la révélation était moralement nécessaire pour que la connaissance de Dieu et de la loi naturelle fût *certaine*, plus *prompte* et plus *commune*. — Nous devons conclure aussi que, l'homme ne pouvant, sans la révélation, atteindre sa fin, qui est de glorifier Dieu par la pratique de la vertu, la révélation *existe* et qu'elle a été faite *dès le principe*; car un Dieu sage et bon ne laisse point manquer ses créatures des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur destinée.

Objections contre la nécessité de la révélation des vérités de la religion naturelle.

20. *Première objection.* — La religion et la morale naturelles offrent une somme de vérités généralement admises, sur lesquelles tous sont d'accord. La révélation n'a donc pas été nécessaire.

Réponse. — Cet accord existe chez les hommes qui adhèrent à la foi catholique, et il est l'effet de la révélation; mais jamais il n'a existé chez les païens ou chez les ignorants.

21. *Deuxième objection.* — La nécessité de la révélation viendrait de ce que les hommes n'auraient pu sans elle connaître et remplir les devoirs de la religion naturelle. Or il y a quantité d'hommes aujourd'hui qui ne connaissent pas, du moins suffisamment, et ne pratiquent pas cette religion. Donc la révélation, loin d'être moralement nécessaire, est inutile.

Réponse. — S'il y a quantité d'hommes dans cet état, c'est par leur faute, et non par inefficacité de la révélation.

22. *Troisième objection.* — S'il est vrai qu'une révélation ait été donnée à l'humanité, comment se fait-il que tant de peuples soient tombés dans de si grossières erreurs?

Réponse. — L'altération des vérités révélées eut pour cause principale l'orgueil et la corruption du cœur. Le même phénomène ne se produit-il pas parmi nous? On ne peut nier que le christianisme ne renferme, dans toute leur pureté, les dogmes et les préceptes de la religion naturelle. D'où vient que dans les pays chrétiens on voit se renouveler les erreurs du paganisme? L'Évangile nous donne la réponse: *Quiconque fait le mal hait la lumière.*

23. *Quatrième objection.* — C'est un fait qu'il y a sur la terre des sectes religieuses innombrables dont les doctrines se contredisent. D'où l'on doit conclure que toutes les religions se valent. Car s'il y avait eu une révélation divine, il n'y aurait parmi les hommes qu'une seule religion.

Réponse. — Ce raisonnement équivaut à celui-ci dont l'absurdité est manifeste: Il y a beaucoup de systèmes contradictoires en philosophie, donc il n'y a pas de vérité philosophique; il y a beaucoup de politiques diverses, donc il n'y a pas de vérité politique; il y a beaucoup de mensonges, donc la vérité n'existe pas. C'est ainsi qu'argumentent les sceptiques. Il faut dire, au contraire, que s'il y a des religions fausses, il y en a une véritable, dont les autres ne sont que l'altération.

24. *Cinquième objection.* — Si Dieu avait révélé, il aurait dû, par sa providence, empêcher que la révélation ne fût altérée.

Réponse. — On demande, en d'autres termes, que Dieu enlève à l'homme l'usage de sa liberté, qu'il donne à chacun des marques tellement évidentes de sa révélation que l'acte de foi ne soit plus libre ni méritoire^a, que partout et toujours il opère les prodiges qu'il convient à sa sagesse de n'accomplir que dans certaines circonstances. Or les incrédules, qui sont si exigeants à l'égard de la Providence, proclament la liberté des cultes et rejettent toute intervention surnaturelle de Dieu dans les choses de ce monde. Comment concilient-ils ces procédés et points de vue contradictoires?

25. *Sixième objection.* — Tout en respectant la liberté humaine et en usant à son égard de la plus large tolérance, Dieu doit pourvoir à ce que cette liberté soit éclairée. Or on ne voit point qu'il ait donné des signes de sa révélation, soit aux peuples païens de l'antiquité, soit aux peuples qui depuis Jésus-Christ vivent en dehors du christianisme. Si donc il y a une révélation, elle n'a pas été portée à la connaissance de tous.

Réponse. — Dieu ne nous a pas révélé dans tout son ensemble et dans tous ses détails son action providentielle sur l'humanité. D'un autre côté, les documents historiques nous font défaut, pour connaître d'une manière complète et précise les faits qui ont manifesté cette action chez les peuples polythéistes. Mais le peu que nous savons suffit à justifier la Providence.

^a « Dieu fait tout pour nous sauver, excepté de nous ôter le libre arbitre. » (Saint AUGUSTIN.)

Nous avons, en effet, déjà conclu, et nous établirons historiquement plus tard, qu'il y a une révélation primitive, dont les fausses religions ont gardé des traces. Si cette révélation a été profondément altérée, la faute en est aux hommes, qui préfèrent l'erreur, parce qu'elle flatte l'orgueil et les appétits sensuels, à la vérité, qui commande l'humilité et la pureté de cœur.

Pour faire revivre la notion du vrai Dieu, il y a eu dans l'antiquité païenne des hommes supérieurs dont l'enseignement dénote une profonde sagesse. Plusieurs grands docteurs de l'Église, saint Justin, Clément d'Alexandrie, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, s'appuyant sur l'histoire de Job, ont pensé que Dieu avait suscité au milieu des Gentils des prophètes pour les éclairer et leur enseigner le chemin du ciel¹.

Il y a eu surtout le peuple juif, dont la mission providentielle ne peut être mise en doute, quand on considère qu'il occupait une position centrale au sein du monde connu; que pendant toute la durée de son existence politique il fut constamment en rapport avec les plus grandes nations, avec l'Égypte, l'Assyrie, la Perse, la Grèce et la République romaine; qu'il fut longtemps captif à Babylone; que, depuis la destruction de l'empire des Perses par Alexandre, il se répandit partout, en Asie, en Afrique, en Europe; qu'il établit des colonies dans les Indes, en Chine et en Abyssinie; que ses Livres sacrés furent traduits en grec par les ordres de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte (vers 250 av. J.-C.); et enfin qu'il était animé d'un grand zèle pour faire des prosélytes. Il est impossible que ce petit peuple, dont la vie est une série de prodiges et qui se distinguait entre tous les autres par ses mœurs, par ses lois, par ses usages, par sa religion, ne les ait frappés d'étonnement, n'ait excité leur curiosité et n'ait servi d'instrument à Dieu pour leur rappeler les croyances primitives.

Depuis l'avènement du christianisme, les moyens de restauration religieuse n'ont pas manqué aux peuples de l'Extrême-Orient, grâce à l'apostolat de saint Thomas dans l'Inde, et aux missions chrétiennes qui l'ont suivi, particulièrement au septième et au treizième siècle, au seizième avec saint François Xavier, et depuis lors sans interruption. Que si, dans ces contrées, la vérité n'a pu établir son règne, c'est que là, plus qu'ailleurs, elle a trouvé de formidables obstacles dans l'aveugle politique des chefs du pouvoir, dans l'orgueil et dans la corruption des riches et des lettrés, dans les préjugés et les vices de la multitude, tant il est

¹ M^{sr} FREFFEL, *Saint Justin*, 16^e leçon; HETTINGER, *Apol. du Christianisme*, t. V, ch. XXII.

vrai qu'elle ne se montre qu'à ceux qui la cherchent avec humilité et de tout leur cœur.

2. Nécessité de la révélation des mystères.

26. La révélation des mystères est *absolument nécessaire* si l'homme, comme l'enseigne le christianisme, a été élevé à une fin surnaturelle, c'est-à-dire s'il est destiné à voir Dieu dans son essence, à entrer en société de sa propre béatitude, à jouir de biens qui surpassent absolument tout ce que l'intelligence humaine peut concevoir.

Le devoir de l'homme, en effet, sera de diriger vers une telle fin toutes ses intentions et toutes ses actions. Mais, pour y tendre, il faudra qu'il la connaisse; et comment la connaîtra-t-il, si Dieu ne la révèle et ne révèle en même temps les moyens surnaturels d'y parvenir?

Étant donnée une fin surnaturelle, on doit donc admettre comme absolument nécessaire la révélation des vérités surnaturelles qui s'y rapportent.

27. « La vie éternelle, dit saint Thomas, consiste dans la pleine considération de Dieu. Il faut donc qu'il y ait en nous quelque commencement de cette connaissance surnaturelle; et ce commencement, c'est la foi, qui saisit par une lumière infuse les choses qui dépassent la connaissance naturelle¹. »

Ainsi, la connaissance par la foi tient le milieu entre la connaissance par la raison et la connaissance par la vision. L'homme, suivant le même saint docteur, connaît les choses divines de trois manières: 1^o lorsqu'il s'élève des créatures à la connaissance de Dieu, par la lumière naturelle de sa raison; 2^o lorsque la vérité divine, qui dépasse l'entendement humain, descend jusqu'à nous par la révélation, sans cependant nous être démontrée pour que nous en ayons la vision, mais seulement transmise par la parole pour être crue²; 3^o lorsque l'esprit de l'homme est élevé à l'intuition parfaite des choses qui lui ont été révélées.

D'après cet enseignement, la raison humaine ne peut entrer en possession de la vision béatifique qu'après avoir cru ici-bas à la parole de Dieu. Par conséquent, la révélation des mystères est absolument nécessaire.

¹ *De Verit.*, q. XIV, art. 2. — ² *Somme contre les Gentils*, liv. IV, ch. I.

RÉSUMÉ

Préliminaires de la question. — La nécessité de la révélation, envisagée du côté de Dieu, n'est pas absolue et antécédente, mais hypothétique et conséquente; car la révélation n'est nécessaire du côté de Dieu que dans l'hypothèse, et en conséquence de la libre détermination que Dieu a prise d'élever l'homme à une fin surnaturelle. Envisagée du côté de l'homme, la révélation n'aurait pas été nécessaire si l'homme n'avait eu d'autre fin que la connaissance et l'amour naturels de son Créateur, car alors la raison aurait suffi à lui faire connaître ses devoirs; mais l'homme ayant été élevé à une fin surnaturelle, la révélation devient absolument nécessaire. Envisagée du côté de la vérité révélée, il y a lieu de distinguer la fin et les moyens surnaturels, de la fin et des moyens naturels: la révélation, nécessaire pour les premiers, ne l'est pour les seconds qu'en raison de leur connexité avec les premiers. Quant à la nature de la nécessité en ce qui concerne la révélation, cette nécessité du côté de l'homme peut être absolue ou morale, suivant qu'elle subvient à une impuissance physique et absolue, ou à une impuissance morale et relative.

Nécessité de la révélation pour connaître les vérités de la religion naturelle. — Le secours de la révélation est moralement nécessaire au genre humain, dans la condition présente, pour connaître toutes les vérités de la religion naturelle, dès l'âge de raison, avec une entière certitude. — Pour avoir une solution certaine de quelques problèmes très importants qui se rattachent à la religion naturelle, l'homme a absolument besoin de la révélation, comme l'ont prouvé les vains efforts des philosophes qui, en dehors du christianisme, ont essayé d'aborder ces questions. On peut ajouter que l'homme ayant une fin surnaturelle, il y a connexion entre cette fin et les devoirs de la religion naturelle, et qu'ainsi la nécessité absolue de la révélation atteint de quelque manière les vérités de la religion naturelle.

Les adversaires de la révélation en ont nié la nécessité, en prétendant qu'il appartient aux philosophes ou à l'État d'instruire la masse des hommes des obligations morales et religieuses de la religion naturelle, ou bien encore que, grâce au progrès continu, le genre humain parviendra à une connaissance suffisante en cette matière. Cette prétention est injustifiable. — Les philosophes n'ont pu, en dehors du christianisme, composer un code satisfaisant de religion et de morale; ils sont impuissants à fonder un corps de doctrine accepté de tous; car, ainsi qu'eux-mêmes le reconnaissent, ils ne s'accordent ni entre eux ni souvent avec eux-mêmes. De plus, les doctrines philosophiques ne sont point accessibles au vulgaire; et les auteurs de ces doctrines n'enseignant qu'avec l'autorité de la raison, ils laissent aux disciples le droit de ne se rendre qu'à l'évidence. — L'État, en proscrivant la révélation de l'enseignement officiel, est incapable de former la jeunesse à l'honnêteté des mœurs. L'expérience tentée pendant la Révolution, ainsi que les tristes effets des écoles sans Dieu, établies de nos jours, en sont une preuve malheureusement trop évidente. — Le progrès continu n'est qu'une chimère. Rien n'autorise à croire que les obstacles qui empêchent l'homme de connaître avec certitude toutes les vérités de la religion naturelle, vont disparaître sous l'influence d'une perfectibilité future et entièrement hypothétique; et d'ailleurs à quoi servirait-elle à ceux qui vivent avant qu'elle soit réalisée? — La révélation est donc mora-

lement nécessaire, pour que la connaissance de Dieu et de la loi naturelle soit certaine, plus prompte et plus commune. Et puisque un Dieu sage et bon ne laisse point sa créature sans les moyens nécessaires pour accomplir sa destinée, on doit conclure que la révélation existe et qu'elle a été faite dès le principe.

Objections. — La révélation n'est pas nécessaire, puisque la religion naturelle offre un ensemble de vérités sur lesquelles on est d'accord. — Cet accord est l'effet même de la révélation, puisqu'il n'existe pas parmi les païens ou parmi les ignorants.

La révélation, loin d'être moralement nécessaire, est inutile, puisqu'il y a quantité d'hommes qui connaissent et ne pratiquent pas même la religion naturelle. — Ces hommes ne sont dans cet état que par leur faute, et non par inefficacité de la révélation.

S'il est vrai qu'une révélation a été faite, comment se fait-il que tant de peuples soient tombés dans de si grossières erreurs? — La cause de ces erreurs se trouve dans l'orgueil et la corruption du cœur, car quiconque fait le mal hait la lumière.

S'il y avait eu une révélation divine, il n'y aurait parmi les hommes qu'une seule religion. — On raisonnerait mieux en disant que s'il y a des religions fausses, il y en a une véritable, dont les autres sont l'altération.

Si Dieu avait révélé, il aurait dû empêcher que la révélation ne fût altérée. — C'est demander que Dieu enlève aux hommes l'usage de la liberté, et que l'acte de foi ne soit plus ni libre ni méritoire.

La révélation n'a pas été portée à la connaissance de tous les hommes. — Il y a, et on le démontre historiquement, une révélation primitive dont les fausses religions ont gardé des traces. La mission providentielle du peuple juif pour la diffusion de la religion révélée ne peut être mise en doute. Depuis l'avènement du christianisme, les moyens de restauration religieuse n'ont pas manqué aux divers peuples.

Nécessité de la révélation des mystères. — Étant donnée la fin surnaturelle de l'homme, on doit admettre comme absolument nécessaire la révélation des vérités surnaturelles qui s'y rapportent. Il est, en effet, absolument impossible à l'homme de connaître par ses propres forces la fin surnaturelle que Dieu lui a destinée, et les moyens surnaturels pour y parvenir. — L'homme connaît les choses divines de trois manières: 1^o par la raison, en s'élevant des créatures à la connaissance du Créateur; 2^o par la foi, en croyant à la révélation; 3^o par l'intuition parfaite des choses qui lui ont été révélées. La foi à la révélation tient le milieu entre la connaissance par la raison et la connaissance par la vision. La raison ne peut entrer en possession de la vision qu'après avoir cru ici-bas à la parole divine. La révélation des mystères est donc absolument nécessaire.

TABLEAU SYNOPTIQUE

NÉCESSITÉ DE LA RÉVÉLATION	En général	Du côté de Dieu : Nécessité hypothétique et conséquente.	
		Du côté de l'homme	La raison lui suffit pour sa fin naturelle. La révélation lui est nécessaire pour la fin surnaturelle.
		Du côté des vérités	Pour la fin et les moyens naturels. Pour la fin et les moyens surnaturels.
	Pour la connaissance des vérités de la religion naturelle	En ce qui concerne la révélation	Nécessité absolue, subvenant à une impuissance physique. Nécessité morale, subvenant à une impuissance morale.
		Nécessité morale	Pour connaître ces vérités dès l'âge de raison. Pour les connaître avec certitude. Pour l'ensemble des vérités naturelles. Pour que tous les hommes puissent les connaître.
		Nécessité absolue	Pour certains grands problèmes de la religion naturelle, que ne peut résoudre la philosophie. Obligation de surnaturaliser les devoirs naturels.
	Pour la connaissance des mystères	Prétention des incrédules	Il appartient aux philosophes d'instruire le genre humain. L'État a mission d'enseigner la morale naturelle. Le progrès continu fera parvenir à la connaissance des vérités naturelles.
		Objections	Inutilité de la révélation, puisque les hommes sont d'accord sur les vérités principales. Inutilité de la révélation, puisque si peu d'hommes pratiquent la religion naturelle. Grossières erreurs des peuples, inexplicables avec l'existence de la révélation. Fait d'une révélation inconciliable avec l'existence de plusieurs religions. Obligation pour Dieu d'empêcher l'altération des vérités qu'il aurait révélées. Révélation inconnue d'un grand nombre de peuples.
		Devoir de l'homme de tendre à une fin surnaturelle. La révélation seule peut lui faire connaître cette fin et les moyens surnaturels pour y parvenir. La nécessité de cette révélation est absolue, la vérité divine dépassant l'entendement humain. La connaissance des vérités divines par la foi doit précéder la connaissance par la vision béatifique.	

CHAPITRE XX

RAPPORTS DE LA FOI ET DE LA RAISON

SOMMAIRE

1. Distinction de la foi et de la raison. Science et foi humaine. Foi divine. Distinction entre la foi et la raison. Il n'y a pas désaccord entre la foi et la raison. Mutuel secours de la foi et de la raison. — 2. Dépendance de la raison par rapport à la foi. Objections. — 3. Motifs de crédibilité. Nature de ces motifs. Distinction entre les motifs de crédibilité et le motif de foi. Rationalité de l'acte de foi. Nature de la certitude des motifs de crédibilité. — 4. Liberté de l'acte de foi. Preuve de cette liberté. Objection. Raison providentielle de la liberté de l'acte de foi. Nécessité de la grâce même pour la foi spéculative. — 5. Doute en matière de foi. Les fidèles ne peuvent douter de leur foi. — 6. Incompréhensibilité des mystères. — 7. Droit de contrôle de l'Église sur les sciences. — 8. Immutabilité des dogmes de la foi.

Dans l'hypothèse de l'existence d'une révélation surnaturelle, confiée à une autorité enseignante (hypothèse que nous verrons vérifiée par l'histoire dans la II^e partie), cette révélation entraîne des conséquences et implique des principes que la raison ne saurait refuser d'admettre. Ces conséquences et ces principes, formulés par le concile du Vatican, concernent : 1^o la distinction de la foi et de la raison ; 2^o la dépendance de la raison par rapport à la foi ; 3^o les motifs de crédibilité ; 4^o la liberté de l'acte de foi ; 5^o le doute en matière de foi ; 6^o l'incompréhensibilité des mystères ; 7^o le droit de contrôle de l'Église sur les sciences ; 8^o l'immutabilité des dogmes de foi^a.

1. Distinction de la foi et de la raison.

« Si quelqu'un dit que la foi ne se distingue pas de la connaissance naturelle que nous avons de Dieu et des choses morales, et que par conséquent il n'est pas essentiel à la foi divine de croire la vérité révélée à cause de l'autorité de Dieu qui la révèle : qu'il soit anathème. » (Concile du Vatican, Const. *Dei Filius*, III, De la Foi, can. 2.)

Science et foi humaine.

1. L'homme arrive naturellement à la certitude par deux moyens : la science et la foi à la parole d'autrui.

^a Bien que quelques-unes de ces questions trouvent plus naturellement leur place dans d'autres chapitres, il nous a paru utile de les grouper en un chapitre spécial, afin de mettre sous les yeux tous les canons du concile du Vatican qui concernent la foi et ses rapports avec la raison.